

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 6 AOÛT 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi Six du mois d'Août à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Josy LAQUITAINE – Mme Marguerite MURAT – M. Jules FRAIR – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Mévice VÉRITÉ – Marie-Renée ADÉLAÏDE – MM. Sébastien THOMAS – Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – M. Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Sandra MOLIA (Excusée ; pouvoir donné au maire) – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON (Excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – MM. David LUTIN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
.....

**APPROBATION DU PROJET
DE RÉHABILITATION
DES INSTALLATIONS
SPORTIVES DES ÉCOLES
SATURNIN JASOR, GERMAINE
LANTIN, KLÉBERT MOINET
ET ARMAND LAZARD**

CM-2020-3S-DAF-31

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de renforcer en quantité et en qualité les équipements sportifs à destination des scolaires ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la réalisation du projet de réhabilitation des installations sportives des écoles.

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

| DÉPENSES HORS TAXES | Montants |
|---------------------|---------------------|
| Travaux | 200 000,00 € |
| TOTAL | 200 000,00 € |

| RECETTES | Montants |
|--------------|---------------------|
| Région | 40 000,00 € |
| DEPARTEMENT | 40 000,00 € |
| Etat - ANS | 80 000,00 € |
| Ville | 40 000,00 € |
| TOTAL | 200 000,00 € |

Article 3 : D'autoriser le maire à solliciter des partenaires afin de finaliser le plan de financement de l'opération.

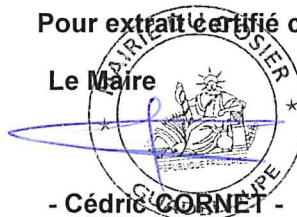
Article 4 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
17 AOUT 2020
Et publication ou notification
le
17 AOUT 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 6 août 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du projet de réhabilitation des installations sportives des écoles Saturnin Jazor, Germaine Lantin, Klébert Moinet et Armand Lazard.

Date de transmission de l'acte : 17/08/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 17/08/2020

Numéro de l'acte : CM20203SDAF31 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20200806-CM20203SDAF31-AR

Date de décision : 06/08/2020

Acte transmis par : Cathy TONTON

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres